

Les mesures pour l'emploi

L'absence d'évaluation des mesures anti-chômage est pénalisante.

Face au chômage endémique, les pouvoirs publics instaurent des mesures destinées à faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Ces mesures sont-elles efficaces ? Quels contrats faut-il privilégier si l'objectif est d'assurer un emploi aux jeunes ? L'étude du parcours de 5 500 jeunes âgés de 18 à 29 ans, par Thierry Magnac, économiste à l'INRA, montre que l'obtention d'un emploi permanent est plus aisé lorsque la personne a fait un stage ou un travail temporaire l'année précédente, que lorsque elle a été au chômage pendant la même période. Néanmoins, ces épisodes de contrats permanents après des stages ou des contrats temporaires peuvent être courts, en raison de licenciements ou de départs volontaires. Comment mesurer l'efficacité des stages ?

En France, la mesure des conséquences des dispositifs publics est pénalisée par l'absence d'expériences contrôlées : les études utilisent des données issues de sources administratives ou d'enquêtes par ménage de l'INSEE. Les échantillons des enquêtes présentent alors un biais de sélection : ils ne prennent pas en compte des caractéristiques cachées. Supposons, par exemple, qu'une personne ait rapidement des contacts avec des employeurs potentiels, et supposons que l'État finance des stages, dont la mise en œuvre dépend de l'employeur. Lorsque l'on mesure l'impact de ces stages sur la rapi-

dité d'insertion des jeunes sur le marché du travail, les résultats ont un biais : ce n'est pas le stage qui procure un travail, c'est la faculté de trouver ce stage, difficile, qui détermine l'embauche rapide.

Les données utilisées pour l'étude du travail chez les jeunes consistent en un relevé, mois par mois, de la situation des 5 500 jeunes. Chaque mois, un jeune est dans l'un des six états suivants : emploi à durée indéterminée, emploi à durée déterminée, stage rémunéré, chômage, études, ou inactif. On calcule ensuite, en fonction de ces statistiques, la probabilité pour que partant d'un état donné, un jeune ait un contrat permanent à la période suivante.

L'ÉLABORATION DES STATISTIQUES

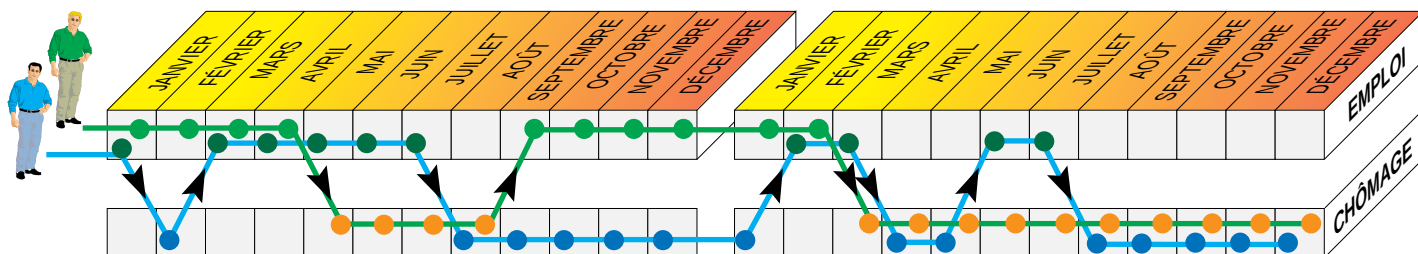
Pour s'affranchir du biais de sélection, on suppose que toutes les personnes qui ont été le même nombre de fois dans les différents états forment un ensemble homogène, sans tenir compte de l'ordre des transitions. Ces personnes constituent alors un ensemble dont les caractéristiques inobservables, la facilité à nouer des contacts, par exemple, sont identiques. Dans chaque ensemble homogène, on compare les trajectoires. Par exemple, si dans la population des individus qui « visitent » pendant deux périodes consécutives une fois l'état stage rémunéré et une fois l'état chômage, il existe un plus grand nombre

de trajectoires où une personne passe de l'état chômage vers l'état stage que l'inverse, on en déduit que les transitions sont plus probables de l'état chômage vers l'état stage.

Sur ces bases, T. Magnac a confirmé que la probabilité d'avoir un emploi permanent est maximale si, l'année précédente, on avait un emploi permanent, un stage ou un contrat temporaire. Cette probabilité est inférieure si l'on était chômeur. Alors que le but des stages est d'assurer l'insertion vers un emploi stable, on constate que l'état stage et l'état emploi temporaire sont équivalents.

De surcroît, la probabilité de conserver un emploi permanent d'une année sur l'autre est minimale pour les personnes qui étaient précédemment au chômage, en stage, ou avaient un emploi temporaire. La précarité n'est donc pas éradiquée avec le début d'un emploi à durée indéterminée. La raison est double : les entreprises peuvent licencier d'abord les personnes recrutées le plus récemment ou les jeunes peuvent démissionner, car de bas salaires dans les premiers emplois ne les satisfont pas.

Même si ce modèle permet de calculer des probabilités, les économistes font une hypothèse simplificatrice pour s'affranchir du biais de sélection. Pour cette raison, une conclusion ferme sur l'efficacité d'une mesure donnée est difficile. Aux États-Unis, les mesures publiques ne sont votées que si elles sont accompagnées de tests d'évaluation. Ces tests suivent le principe général des expériences biomédicales où l'on oppose un groupe qui suit un traitement, ici les personnes suivant un stage, à un groupe de contrôle. Si, en France, on instaurait des expériences contrôlées analogues, on pourrait utiliser des modèles simples qui serviraient à simuler les effets de différentes mesures publiques. On saurait ainsi aider les décideurs publics dans leurs mises en œuvre de politiques économiques. □



Suivi, mois par mois, de la situation de personnes qui sont au chômage ou ont un emploi. Pour s'affranchir d'une sélection hétérogène, on choisit des classes de personnes qui ont été le même nombre de mois en emploi et au chômage (respectivement 10 mois et 14 mois) deux années consécutives. La trajectoire des

personnes de la classe verte (trajectoire verte) comporte trois transitions tandis que celle des personnes de la classe bleue (trajectoire bleue) en comporte sept. Si le nombre de personnes dans la classe bleue est supérieur au nombre de personnes dans la classe verte, la mobilité entre état est plus facile que dans le cas contraire.